

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

Délibération n ° 2026 - 25	PRESENTS : DEPREZ François – GROS André – BARROT Marie - PIALAT Alain –VERGNES Valérie – TORRES-REBOURS Yves – CHOUREAU Sandrine – BONNEMAISON Guilène - MOUCHARD-VILLE Marc – MONCORGER Séverine –GROSSIN Isabelle – MERIC Pierre – AKA Alain – CHECK OUMAR Lawal - ROUSSEAU-LABAT Virginia.
Conseillers en exercice : 15	
Présents : 14	ABSENTE : ROUSSEAU-LABAT Virginia
Absents excusés et représentés : 0	SECRETAIRE DE SEANCE : CHOUREAU Sandrine.
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 14	
Date de convocation : 17/04/2026	
Date d'affichage : 17/04/2026	
OBJET	Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales a pour compétence le contrôle à postériori, des décisions du maire en matière d'inscription et radiation des listes électorales. Elle statue sur les recours administratifs préalables contre les décisions de refus d'inscription ou radiation prises par le maire et elle contrôle la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1000 hab, la composition de la commission de contrôle dépend du nombre de listes élues en présence au sein du Conseil Municipal : elle doit être composée de 3 membres de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission) et de 2 membres de l'autre liste (pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme BONNEMAISON Guilène, M. MOUCHARD-VILLE Marc, M. MERIC Pierre (liste majoritaire) et M. AKA Alain et M. CHECK OUMAR Lawal, comme membres de la commission de contrôle des listes électorales.

La présente délibération fera l'objet d'une publication et sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Haute-Garonne, arrondissement de MURET.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait conforme,
Le Maire, François DEPREZ

